

Les annonces d'une « nouvelle » gouvernance du « nouveau » plan stratégique du « nouveau » PDG du « nouveau » Groupe La Poste viennent de tomber :

+ de BANQUE, + de développement du chiffre d'affaire, mais avec moins de masse salariale ! Là pour le coup, rien de nouveau...

Donc La Poste réorganise tous ses services et décide de fusionner la branche Colis avec la branche Courrier. Mais avec quelles conséquences pour les ACP ?

■ **L'annonceur dénoncé...**

On le pressentait depuis quelques mois ; les ACP de Ste Luce et de Bouguenais vont être rattachées administrativement au Courrier en octobre 2014. Reçus en audience avec la direction du Courrier (DOTC), on nous explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, les 2 branches Courrier Colis seront réunis au sein d'une nouvelle direction, appelée DSCC (direction des services Courrier Colis). Mais quand on commence à poser des questions plus précises, on a eu le droit qu'à des « *je ne sais pas encore* » de la part de notre futur directeur territorial. Pourtant les inquiétudes sont nombreuses.

■ **Primes Coliposte : vers le moins ?**

Au courrier, la prime facteur - qu'il faut aller chercher à coups de marguerites et de challenges - plafonne à 450 brut par an pour les plus « méritants ». Connaissant les logiques de réduction des coûts de nos dirigeants, l'inquiétude existe sur le maintien de primes Coliposte à leur niveau actuel. Sudptt, qui exige le 13^{ème} mois pour toutes et tous (rappelons que les primes sont imposables mais ne comptent pas pour le calcul des retraites...), aura au minimum la revendication que les montants de primes dans les ACP ne soient pas revus à la baisse, pour d'hypocrites raisons « d'équité » avec les facteurs. Quand on sait que le poids des colipostières-ers sur le personnel total du Courrier Colis 44/85 (2%), nous devons rester fermes !

■ **Rattachement hiérarchique ou physique ?**

Là encore, quand on demande des explications précises à nos futurs dirigeants, on nous dit « *rien n'est défini mais tout est possible* ». Tout est possible ? Alors pourquoi pas le retour des colipostiers au sein des centres courriers ? Alors pourquoi pas une seule ACP dans le département, avec un directeur commun (le directeur de Nantes Sud étant sur le départ...) ? Alors pourquoi pas l'arrivée de facteurs dans les ACP ? Alors pourquoi pas le retour des zones de Carquefou, Ste Luce, Thouaré, Orvault, Rezé, St Séb, etc,... au sein des centres courriers ? Sudptt se méfie des annonces à moitié. On luttera contre ce jeu des poupées russes. Les colipostières-ers ne sont pas des pantins !

■ **Sous-traitance : le loup dans la bergerie ?**

Le vieux rêve de La Poste se déploie ; faire de la logistique pure. C'est-à-dire faire une gestion du personnel à flux tendus. Or la réponse à cette politique de rentabilité, c'est la sous-traitance. Du personnel corvéable à merci, payé au colis livré, flexible à souhait, bref, du pain béni pour les financiers...

Sudptt refuse l'entrée de la sous-traitance au Courrier, et surtout réaffirme que les zones de sous-traitance dans les ACP doivent cesser. La dérive s'étant accentuée récemment à Nantes Sud, après la récupération des zones péri-urbaines par la sous-traitance ! Tous les colis doivent être distribués par des postiers, pas seulement les zones difficiles à desservir.

■ **Avant le déluge, la direction doit déjà régler les problèmes existants**

Sudptt est reçu le 16 juin en bilatérale avec la direction de l'ACP nord, dans le cadre de la réorganisation des repos de cycles. Nous veillerons à ce que les attentes des agents soient respectées. Nous porterons également le respect du temps de pause, le rééquilibrage des emports (à quand les accompagnements promis ?) et surtout nous exigerons des réponses précises sur toutes les interrogations que la « *nouvelle gouvernance* » soulèvent.

Les colipostiers sont des postiers comme les autres ; nous subissons les méfaits d'un Groupe qui cherche le profit au mépris des conditions de travail et de la pénibilité de nos métiers. Sudptt ne lâchera rien. Nous le réaffirmons haut et fort : le courrier et le colis doivent être distribués par des postières-ers, point barre !

